

DOSSIER DE DEMANDE DE SUBVENTION

Aide communale aux travaux intérieurs des locaux vacants pour la lutte contre la vacance commerciale du cœur de Ville de NARBONNE

Période 2021-2023

Nous contacter :

Courrier :
Ville de NARBONNE
Direction Cœur de Ville et Commerces
CS 80823
11785 Narbonne Cedex

Téléphone :
04.68.90.30.17

Mail :
acv@mairie-narbonne.fr

Numéro de dossier :

Date de réception :

**FORMULAIRE DE DEMANDE DE SUBVENTION
(AVANT TRAVAUX)**

ENTREPRISE :

Enseigne/ Raison Sociale :

N°SIRET :

N° répertoire des métiers :

N° registre du commerce :

Code NAF/ Code APE :

NOM/Prénom du représentant légal :

Adresse :

Code Postal/Ville :

Téléphone :

Email :

Vous êtes : Propriétaire Locataire du local commercial

Adresse du chantier :

Adresse de l'entreprise (si différente) :

Code postal/Ville :

Téléphone :

Email :

Si locataire :

Nom/Prénom du propriétaire :

Adresse :

Code postal/Ville :

Si copropriété :

Nom et coordonnées du Syndic :

.....

ENGAGEMENT DU DEMANDEUR

Je soussigné(e).....certifie avoir pris connaissance et accepte les termes du règlement attributif d'aide aux travaux intérieurs des locaux vacants pour lutter contre la vacance commerciale du cœur de Ville de NARBONNE.

J'atteste l'exactitude des renseignements figurant au présent dossier.

J'atteste que l'entreprise que je représente est à jour dans le paiement de ses obligations fiscales et sociales.

Je m'engage par ailleurs :

- Préalablement aux travaux à prendre contact avec la Direction de l'Urbanisme de la Ville de NARBONNE qui fournit les prescriptions architecturales nécessaires à l'établissement des devis ;
- A ne commencer la réalisation des travaux qu'après l'obtention de l'intégralité des autorisations réglementaires nécessaires ;
- A réaliser les travaux en conformité avec les autorisations obtenues (permis de construire ou déclaration préalable) ;
- A communiquer à la Ville de NARBONNE toute modification concernant la déclaration de travaux portant sur la nature et le montant des investissements à réaliser ;
- A faire parvenir toutes les pièces justificatives nécessaires en vue de l'obtention de la subvention puis de son paiement ;
- A réaliser et terminer les travaux dans le délai fixé par le règlement attributif, soit à l'ouverture du commerce ;
- A produire l'ensemble des factures acquittées au plus tard 6 mois après la date de notification d'attribution de la subvention, au-delà de cette période, le demandeur perdra le bénéfice de sa subvention.
- A valoriser le concours financier de la Ville de Narbonne – Action Coeur de Ville : pose d'un autocollant Coeur de Ville sur la vitrine et/ou porte du commerce, mention à l'occasion de reportages pouvant avoir lieu, via les outils numériques de l'activité.

J'autorise la Mairie de NARBONNE à exploiter l'image de l'intérieur du commerce, objet de la demande de subvention à des fins de valorisations des actions du dispositif « Action Coeur de Ville ». Celle-ci pourra être reproduite par la Mairie de NARBONNE, en partie ou en totalité, sur tout support (papier ou digital) sans que cela n'occasionne de demande ultérieure de rémunération.

A....., le

Signature et cachet de l'entreprise

(Précédée de la mention manuscrite « lu et approuvé »)

LISTE DES PIÈCES À FOURNIR POUR LA DEMANDE DE SUBVENTION

Le dossier de demande de subvention est à déposer à la Direction Coeur de Ville et Commerces de la Ville de NARBONNE (Hôtel de Ville) ou par courrier à l'adresse suivante: VILLE DE NARBONNE – Direction Coeur de Ville et Commerces – Mission Action Coeur de Ville - CS 80823 – 11785 Narbonne Cedex.

Il peut être adressé par mail : p.caignard@mairie-narbonne.fr

- Formulaire de demande de subvention dûment complété, daté et signé ;

- Document photographique de l'intérieur de la cellule commerciale avant travaux ;

- Devis descriptifs récents et détaillés des travaux ;

- Autorisations :
 - Copie ou numéro de l'arrêté d'autorisation de travaux (déclaration préalable, permis de construire) ;
 - Copie de l'autorisation de mise en accessibilité des établissements recevant du public (ERP) aux personnes à mobilité réduite (PMR) ou dérogation les cas échéant (OBLIGATOIRE) ;
 - Accord du propriétaire ou de la copropriété pour la réalisation des travaux ;

- Copie du bail commercial ou professionnel (si le commerçant est propriétaire, fournir son attestation notariée de propriété) ;

- Justificatif de l'activité exercée dans le local subventionné : attestation d'inscription à la chambre de commerce (K-bis de moins de 3 mois) ou à la chambre de métiers (extrait d'immatriculation ou extrait K) ;

- Dans le cas d'un transfert ou développement de l'activité : Justificatif de chiffre d'affaires annuel de l'année N-1 : copie de la déclaration du chiffre d'affaires, attestation du comptable ;

- Si c'est une création d'activité, le CA prévisionnel prévu au business plan

- 1 relevé d'identité bancaire (RIB)

Numéro de dossier :

Date de réception :

**FORMULAIRE DE DEMANDE DE VERSEMENT DE SUBVENTION
(APRES TRAVAUX)**

DEMANDEUR

NOM/Prénom :

Adresse:

Code Postal/Ville :

Téléphone :

Email :

ENTREPRISE :

Enseigne/ Raison Sociale :

N°SIRET :

N° répertoire des métiers :

N° registre du commerce :

Code NAF/ Code APE :

Adresse du chantier :

Adresse de l'entreprise (si différente) :

Code postal/Ville :

Téléphone :

Email :

Conformément à nos engagements et au règlement d'attribution des subventions, je déclare avoir achevé le programme d'aide pour la lutte contre la vacance commerciale de mon local situé à l'adresse susvisée et sollicite le versement de la subvention par la Ville de NARBONNE.

Date, signature et cachet de l'entreprise

LISTE DES PIECES A FOURNIR POUR LE PAIEMENT DE LA SUBVENTION

La demande de paiement de la subvention est à déposer à la Direction Coeur de Ville et Commerces de la Ville de NARBONNE (Hôtel de Ville) ou par courrier à l'adresse suivante : VILLE DE NARBONNE – Direction Coeur de Ville et Commerces – Mission Action Coeur de Ville - CS 80823 – 11785 Narbonne Cedex.

Il peut être adressé par mail : acv@mairie-narbonne.fr

- Attestation de conformité des travaux délivrée par la commune
- Photo après travaux
- Les factures détaillées originales dûment acquittées par les entreprises de travaux (signées et tamponnées), et sur lesquelles sont apposées et confirmées par le comptable les mentions suivantes :
« Facture acquittée le par chèque n°.....de
€uros sur la banque ou par traite à échéance dude..... €
avec date, cachet et signature »

Remarque :

- Les factures seront libellées EXCLUSIVEMENT au **nom du demandeur** de la subvention exerçant dans le local commercial, et **l'adresse du chantier indiquée** à l'adresse du local concerné.